

Motif de la décision

Projet de décret relatif à l'application du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) pour la période 2024-2025

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 30 août au 19 septembre 2023 inclus sur un projet de décret relatif à l'application du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques pour la période 2024-2025 (CEPP). Ce projet de décret vise à :

- fixer les obligations CEPP pour la période 2024-2025
- mettre en place une contravention de cinquième classe pour les entreprises n'ayant réalisé aucune déclaration ou ayant réalisé moins de 10 % des obligations notifiées.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-de-decret-en-conseil-detat-relatif-lapplication-du-dispositif-des>

61 contributions ont été déposées lors de la consultation, essentiellement par des parties prenantes au dispositif (obligés ou représentants d'obligés).

La principale critique portée sur le projet de décret concerne la mise en place d'une contravention de cinquième classe. Il est généralement mentionné le fait qu'il s'agirait d'une double peine. Cependant, cet ajout d'une contravention n'est pas une superposition de sanctions puisqu'il s'avère que l'une est pénale (la contravention) et l'autre administrative (la suspension d'agrément). Ces observations n'ont donc pas donné lieu à une modification du projet de décret.

Concernant la fixation du niveau des obligations, de nombreuses contributions ont pointé le fait que les obligations portant sur les produits de traitement de semences sont disproportionnées par rapport aux actions standardisées actuellement disponibles. Afin de tenir compte de cette situation le taux d'obligation portant sur les produits de traitement de semences est réduit de 15 % à 5 %. Le projet de décret a été modifié en conséquence.